



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune www.brignais.fr

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte administratif s'apparente au bilan financier du Président qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Pour rappel, le Centre communal d'action sociale de la Ville de Brignais est chargée de l'action sociale sur la commune. A ce titre, il s'occupe notamment de la Petite Enfance sur la commune ainsi que des actions à destination des personnes âgées.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 1 602 851,40	g 1 637 774,56
	Section d'investissement	b 31 555,86	h 22 051,18

I. La section de fonctionnement :

A. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement :

MVT	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation réalisé 2018-2017	% variation réalisé 2018-2017
REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	132 855,59	118 397,51	-14 458,08	-10,88%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 367 937,75	1 444 211,23	76 273,48	5,58%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 766,72	20 195,11	-76 571,61	-79,13%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	607,43	4 215,12	3 607,69	593,93%
		Somme :	1 598 167,49	1 587 018,97	-11 148,52	-0,70%

1. Les charges à caractère général :

Ces charges sont en baisse d'environ 11% par rapport à l'année 2017. Elles atteignent 118 397,51€ pour l'exercice 2018. Cette baisse s'explique par le transfert en gestion du bâtiment situé rue Casse Froide au bailleur social CDC HABITAT à compter du 1^{er} juillet 2018. Concernant le volet social, les animations à destination des seniors se sont poursuivies : 253 colis de Noël ont été distribués et bénéficiés à 279 personnes de plus de 85 ans contre 265 en 2017, 250 invités ont participé au repas des seniors. Concernant le volet petite enfance, 154 enfants ont été accueillis au sein des deux établissements d'accueil du jeune enfant municipaux (crèche collective « Abri'co », et crèche familiale « Arc en ciel »). Le RAM a renforcé son action en matière de formation à destination des assistants maternels indépendants de la commune. Le service « Accompagnement et handicap » poursuit son développement avec la mise en place d'animations et de conférences à destination des enfants et des parents. Le service « animations-jeux » a dû déménager au RDC de la Villa de la Giraudière, en attendant de pouvoir emménager dans de nouveaux locaux. A noter la réalisation d'économies en lien avec les groupements de commandes avec les communes de la CCVG et le renouvellement des marchés publics.

2. Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont en hausse, elles intègrent le personnel lié à l'action sociale et à la petite enfance. Pour 2018, sur le volet action sociale, un remplacement pour un congé maternité a été pris en compte. Sur le volet petite enfance, il y a eu plusieurs remplacements d'agents dans le cadre d'arrêts « maladie » et un remplacement dans le cadre de congé maternité. Un renfort

partiel a également été mis en place sur la crèche collective Abri'co pour la prise en charge d'enfants en situation de handicap. En parallèle, un départ en retraite a été intégré.

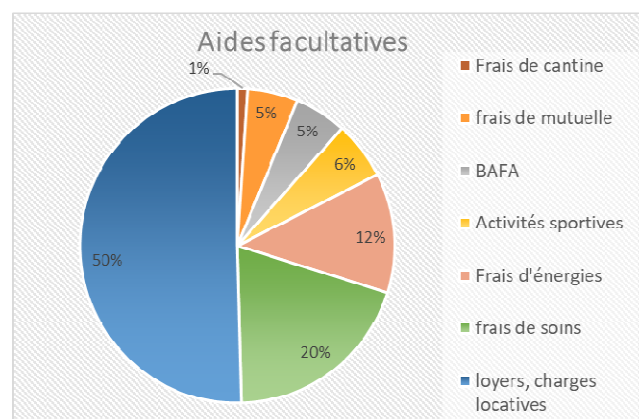
La masse salariale a également été impactée sur une année complète par la réorganisation du service coordination avec l'intégration du poste d'assistante administrative.

A cela s'ajoute pour la première année, la valorisation financière de la mise à disposition entre le personnel de la VILLE et celui du CCAS pour un montant d'environ 74 000€.

3. Autres charges de gestion courantes :

Ces charges concernent les secours et aides sociales accordées aux Brignairots rencontrant des difficultés sociales et/ou économiques : 234 tickets alimentaires distribués à 39 familles, 10 aides accordées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes et 18 aides facultatives et 2 prêts d'honneur qui ont bénéficié à 19 familles.

Pour rappel en 2017, le CCAS avait procédé au remboursement d'une partie de la subvention d'équilibre que la ville lui avait versé.



B. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement :

MVT	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation réalisée 2018-2017	% variation réalisée 2018-2017
REEL	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 641,09	6 778,08	1 136,99	20,16%
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	171 023,80	183 029,70	12 005,90	7,02%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 340 721,41	1 427 407,57	86 686,16	6,47%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 641,69	14 901,31	-12 740,38	-46,09%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 470,00	4 139,39	-21 330,61	-83,75%
		Somme :	1 570 497,99	1 636 256,05	65 758,06	4,19%

1. Atténuations de charges

Cette recette est variable d'une année sur l'autre, il s'agit de recettes liées au remboursement du Supplément familial de Traitement sur l'exercice 2016.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Ces recettes concernent la participation des usagers des crèches. Une hausse de 7% est constatée en raison d'un bon taux d'occupation pour la crèche Abri'co auquel il faut ajouter une légère hausse de la participation horaire moyenne des familles pour les deux structures.

Quant au taux d'occupation des crèches, en lien avec la fréquentation, il est de 85% pour la crèche Abri'co et de 63% pour la crèche Arc en Ciel pour un total de 154 enfants accueillis.

3. Dotations, subventions et participations

Pour 64%, il s'agit des recettes perçues par la Caisse d'Allocation Familiales dans le cadre du contrat enfance-jeunesse et de la prestation de service unique (PSU).

A cela s'ajoute la participation de la Ville à hauteur de 529 900 € au lieu de 433 500 € en 2017. Cette hausse est surtout liée à la valorisation de la mise à disposition du personnel Ville au CCAS pour un

total de 74 000 € et à la réorganisation du service coordination.

On retrouve également dans les dotations perçues des aides diverses de l'Etat ou du Département pour des actions précises qui sont plutôt stables d'une année sur l'autre (aides aux logements temporaires, aide à l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre du suivi du revenu de solidarité active...)

4. Autres produits de gestion courante

Elles s'apparentent à des revenus de loyers concernant divers logements gérés par le CCAS. Ces recettes sont en baisse puisque le bailleur social CDC HABITAT (anciennement SCIC Habitat) a repris en gestion directe le bâtiment et les logements situés rue Casse froide à partir du 1^{er} juillet 2018.

5. Produits exceptionnels

Elles concernent pour 42% des dons effectués par des particuliers au CCAS ainsi que le solde des régularisations de dépenses sur les exercices antérieurs. Pour rappel en 2017, le CCAS a vendu à la Ville un véhicule électrique.

II. La section d'investissement :

A. Les dépenses réelles d'investissement :

MVT	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation réalisé 2018-2017	% variation réalisé 2018-2017
REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	301,10	970,78	669,68	222,41%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	3 350,36	3 350,36	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 246,75	23 000,73	-15 246,02	-39,86%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 424,61	1 424,61	-100,00%
		Somme :	38 547,85	28 746,48	-9 801,37	-25,43%

Les dépenses d'investissements de 2018 sont en baisse par rapport à 2017. Elles concernent en partie, l'acquisition de mobilier pour les structures de la petite enfance (lits, poussettes, jeux...) à hauteur de 6 000 € ainsi que l'installation d'un visiophone, d'un lave-mains et d'un bâton de maréchal dans le cadre de l'accessibilité handicap pour 11 000 € sur la crèche collective. De plus, des travaux de climatisation ont été réalisés sur le bâtiment de la crèche Abri'co dont une partie a été financée par le Département. Pour rappel en 2017, la CCAS avait fait l'achat d'un véhicule électrique.

B. Les recettes réelles d'investissement :

MVT	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation réalisé 2018-2017	% variation réalisé 2018-2017
REEL	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00		0,00	-100,00%
	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 495,77	1 950,89	-1 544,88	-44,19%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		3 350,00	3 350,00	-100,00%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		217,86	217,86	-100,00%
		Somme :	3 495,77	5 518,75	2 022,98	57,87%

Pour financer ses investissements, le CCAS utilise son épargne ainsi que le fond de compensation de la TVA, calculé sur les dépenses d'investissement 2016. Le Département a également financé à hauteur de 3 350 € la climatisation du bâtiment accueillant la crèche Abri'co.